



Liminaire au CTL commun du 14 Avril 2015.

Lors de la première convocation du 17 mars 2015 du CTL conjoint DRFiP59-DIRCOFI avec pour objet unique l'expérimentation du recouvrement des créances complexes et à risques de la DIRCOFI Nord par le Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), les organisations syndicales se sont prononcées unanimement contre.

Vous nous re-convoquez ce jour conformément au règlement intérieur pour présenter à nouveau votre projet.

La CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et le SNAFIP ne peuvent se contenter des documents revus à la marge. En effet, les mêmes questions et inquiétudes demeurent : sur l'évaluation de la charge de travail et des moyens humains pour la DIRCOFI et pour le PRS.

Il est inacceptable qu'une expérimentation de cette ampleur se fasse à moyens constants avec éventuellement sollicitations de l'EDR qui aura pour effet mécanique de priver le reste du réseau en forte demande. De plus l'audit de la Cour des Comptes annoncé comme presque terminé le 17 mars 2015 est toujours en cours au PRS. Le transfert des stocks des procédures collectives est loin d'être achevé. Ces surcharges de travail affligent les agents déjà en incapacité de réaliser normalement leurs missions.

Sur la formation, la CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et le SNAFIP dénoncent le manque cruel d'anticipation alors que les CTL du 31 mars 2015 pour la DRFiP et 8 avril 2015 pour la DIRCOFI sur la formation professionnelle se faisaient l'éloge des plans de formation 2015 adaptés aux besoins de l'exercice des missions. Pourtant, dans ce plan, rien n'est programmé pour le PRS sur l'application CFIR ni sur les questions fiscales.

Face au monstre territorial que vous avez créé, la DIRCOFI s'exonère de pouvoir former les SIE et le PRS aux questions fiscales, notamment sur l'intégration fiscale.

Messieurs les co-présidents, vous êtes bien dans la gestion pure et simple de la démarche stratégique qui organise le repli du service public, la réduction du nombre de services, leur concentration, leur régionalisation ou inter-régionalisation, voire leur dématérialisation.

Cette expérimentation met en place la régionalisation du recouvrement du Contrôle Fiscal Externe. En effet, la DIRCOFI qui couvre 7 départements, voit ses créances dépendre d'un seul PRS dédié au lieu des 7 PRS existants, sans création d'emploi.

Aussi, la CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et le SNAFIP réaffirment leur opposition à cette expérimentation et ne resteront donc pas à cette seconde convocation.